

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2061

13 août 2015

### SOMMAIRE

Aberdeen Liquidity Fund (Lux) .....	98883	IFC ALAC Holdings S.à r.l. ....	98888
Advent Haddock (Luxembourg) S.à r.l. ....	98904	ILP Acquisitions S.à r.l. ....	98885
Arulux Third S.à r.l. ....	98904	ILP III Participations S.à r.l. ....	98886
Balderton Capital IV L2, S.à r.l. ....	98894	Immo ASL S.à r.l. ....	98884
Baltikums Luxembourg S.A. ....	98922	IMMO VANSTAR Luxembourg S.A. ....	98887
Bargain Retail Europe Holding S.à r.l. ....	98905	Innodis S.A., SPF .....	98889
Blue Station .....	98921	Innova S.A. ....	98890
Capital Evo S.A. ....	98888	Inovia Partners S.A. ....	98889
Estrella 27 S.A. ....	98921	International Facility Management Associa- tion - Luxembourg Chapter .....	98885
FB Lux Holdings MIP S.C.A. ....	98889	J. Chahine Capital .....	98889
Hantong Europe S.à r.l. ....	98888	Kokola S.à r.l. ....	98891
Havas Ré S.A. ....	98884	Luxco Holdings CEP II S. à r.l. ....	98882
Heaven Services S.A. ....	98887	Luxcommunication S.A. ....	98928
Highlights By Lustrerie Lanners S.à r.l. ....	98886	Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany .....	98928
Hive Group Luxembourg .....	98885	Majestic S.à r.l. ....	98884
Hutchison Ports España S.à r.l. ....	98884	Morsa Capital S.A. ....	98882
Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l. .....	98884	Sand Investments S.A. ....	98882
Hutchison Ports Netherlands S.à r.l. ....	98885	Symbol V-T S.à r.l. ....	98909
Hutchison Ports Poland S.à r.l. ....	98885	TNN Capital S.A. ....	98924
Hydrus Holding S.C.A. ....	98886	TNN Trust and Management S.A. ....	98924
I A F A Global Opportunities SICAV .....	98887	Tofev S.A. ....	98882
ICG EFVI Luxembourg Financing S.à r.l. ....	98887	Treasury Island S.A. ....	98901
Idamante S.à r.l. ....	98883	Villanueva S.A. SPF .....	98927
Idam Holding S.à r.l. ....	98886		

**Luxco Holdings CEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015089703/9.  
(150102310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

---

**Sand Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 36.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015089881/10.  
(150102182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

---

**Morsa Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 100.890.

The shareholders are hereby convened to the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held extraordinarily on August 24, 2015 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Resignation of Mr. Enrique RUIZ as Director and discharge.
2. Appointment of Mr. Joel CÁRDENAS SAN MARTÍN, company director, born in Bilbao (Spain), on March 3, 1978, professionally residing at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, as Director, until the end of the shareholders' general meeting of 2020.
3. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2015131286/29/16.

---

**Tofev S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 118.217.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 août 2015 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans rectifiés et des comptes de profits et pertes au 30 juin 2011 et 30 juin 2012, et affectation des résultats.
3. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015132533/1023/19.

---

**Idamante S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.246.707,30.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.516.

—  
EXTRAIT

La société Idamante S.à.r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que:

1. le mandat de gérant de Kevin Whale s'est terminé le 12 juin 2015.
2. Madame Babett Carrier, née le 23 avril 1968 à Stuttgart en Allemagne et ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres au Royaume-Uni, a été nommée gérant de la société le 12 juin 2015 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Danièle Arendt-Michels.

Référence de publication: 2015098358/16.

(150108675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Aberdeen Liquidity Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 167.827.

The board of directors of the Company would like to invite you to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Company (the "Meeting") to be held on *21 August 2015* at 11.00 a.m. at the registered office of the Company at 2b Rue Albert Borschette L - 1246 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the annual report incorporating the Independent Auditor's report and the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 March 2015.
2. Allocation of the results for the financial year ended 31 March 2015.
3. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 March 2015.
4. Decision to acknowledge and ratify the following changes in the composition of the Board of Directors:
  - Resignation of Mr. Charlie Macrae as Director of the Company as of 12 January 2015.
  - Co-optation of Mr. Ralf Kohler as Director of the Company as of 12 January 2015 until the Annual General Meeting to be held in 2015.
5. Re-election of Mr. Menno de Vreeze, as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
6. Re-election of Mr. Ralf Kohler, as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
7. Re-election of Mr. John Brett, as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
8. Election of Ms. Sandra Caignou, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
9. Re-election of KPMG Luxembourg, Société coopérative as Independent Auditor of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken upon a majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at the Meeting by person or by proxy. Should you not be able to attend this Meeting, kindly complete, date, sign and return the form of proxy enclosed by fax before 19 August 2015 to the attention of Luxembourg Product Management at fax number + 352 2643 3097 or by mail to the above address.

Annual report and accounts are made available at [www.aberdeen-asset.com](http://www.aberdeen-asset.com) within the literature section, alternatively please contact +352 46 40 10 820 for Shareholders outside of the UK or 01224 425255 for your hard copy.

For and on behalf of  
*the Board of Directors - Aberdeen Liquidity Fund (Lux)*

Référence de publication: 2015125764/38.

---

**Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: GBP 725.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 156.056.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015089727/9.  
(150102120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

---

**Hutchison Ports España S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 112.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2015.  
Référence de publication: 2015098336/10.  
(150108795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 123.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2015.  
Référence de publication: 2015098337/10.  
(150108796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Havas Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 188.710.

Les comptes pour la période du 2 juillet au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015098345/11.  
(150108865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Immo ASL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6490 Echternach, 49, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 162.651.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2015*

Transfert du siège social de la société IMMO ASL Sàrl  
Ancien siège: L-6463 ECHTERNACH, Rue Maximilien, 5  
Nouveau siège: L-6490 ECHTERNACH, Route de Wasserbillig, 49

Samir LEKOVIC / Asmir LEKOVIC

*Gérant technique / Gérant administratif*

Référence de publication: 2015098372/14.  
(150108390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Hive Group Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.662.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098350/9.

(150108239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Hutchison Ports Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015098338/10.

(150108797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Hutchison Ports Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015098339/10.

(150108798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**ILP Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2015098370/12.

(150108242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**International Facility Management Association - Luxembourg Chapter, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg F 2.350.

Le siège social est transféré à 2, place de Paris L-2314 Luxembourg.

Note:

La présente version remplace la version antérieure du dépôt RCS enregistrée et déposée le 10.4.2015 sous le numéro L150061940

Marc FEIEREISEN / Yves MEERT

*Président IFMA / Vice-Président IFMA*

Référence de publication: 2015098362/13.

(150108379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Idam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 183.186.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 747 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098357/9.

(150107825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Hydrus Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 193.200.

Les statuts coordonnés au 28 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2015098342/11.

(150108700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**ILP III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2015098371/12.

(150108243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Highlights By Lustrerie Lanners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1646 Senningerberg, 37, rue du Gruenewald.  
R.C.S. Luxembourg B 90.038.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 février 2015*

*Première résolution*

Est nommé gérant technique de la société pour la partie d'électricien, Monsieur Jean LANNERS, né le 21 mars 1946 à Hostert, demeurant à L-6990 Hostert, 12, rue Principale. Il a tous les pouvoirs pour engager valablement la société dans le domaine d'électricien.

*Deuxième résolution*

Est nommé gérant technique de la société pour la partie d'opérateur de lumière et d'éclairage, Monsieur Augusto Antonio LIMA PINTO, né le 4 février 1971 à Granja Nova (P), demeurant à L-1815 Luxembourg, 249, rue d'Itzig. Il a tous les pouvoirs pour engager valablement la société dans le domaine d'opérateur de lumière et d'éclairage.

*Troisième résolution*

Est nommé gérant technique de la société pour la partie commerciale, Monsieur Claude LANNERS, né le 27 avril 1974 à Luxembourg, demeurant à L-6990 Hostert, 12, rue Principale. Il a tous les pouvoirs pour engager valablement la société dans le domaine commercial.

COMPTABILITE STC SARL

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015098349/22.

(150108374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**ICG EFVI Luxembourg Financing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 195.818.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 748 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098366/9.

(150107841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**I|A|F|A Global Opportunities SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.248.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für I|A|F|A Global Opportunities SICAV*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015098364/11.

(150108911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**IMMO VANSTAR Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.658.

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A- N° 161 du 14 août 2014,

Le Conseil d'Administration décide de nommer:

la société «SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.», expert-comptable, située à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77606, dépositaire des titres au porteur de la société.

Caroline DIERICKX / Pascal WAGNER / Renée WAGNER-KLEIN

*Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015098373/14.

(150108516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Heaven Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.683.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2015*

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 29 mai 2015 que:

«Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Alain Geurts, ayant pour résidence professionnelle, 12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, comme Président, pour une durée équivalente à celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration décide de coopter la société de droit luxembourgeois, SH Services SA, représentée par Monsieur Eloi Thill, représentant permanent, avec adresse professionnelle sise à L-3782 Tétange, 28 A, rue du Parc, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.369, ayant son siège social à L-3782 Tétange, 28 A, rue du Parc, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Eloi Thill démissionnaire et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015. Son mandat viendra à échéance le 30 janvier 2018. Le Conseil d'Administration décide également de nommer la société de droit luxembourgeois, SH Services SA, ayant son siège social à L-3782 Tétange, 28 A, rue du Parc en tant que délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.»

Frédérique Mignon / Alain Geurts.

Référence de publication: 2015098348/20.

(150108503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**IFC ALAC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 262.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 168.952.

En date du 17 juin 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Martin Paul Galliver, de son poste de gérant avec effet au 22 mai 2015;
- Nomination de Angeliki Alafi, née le 1 septembre 1979 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 23 mai 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IFC ALAC Holdings S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015098367/17.

(150108357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Hantong Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 168.439.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société, tenue le 18 juin 2015, il a été résolu ce qui suit:

- De clôturer la liquidation de la Société au 18 juin 2015,
- De garder les documents et les livres de la Société au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg et ceci pour une période de cinq ans;
- Que toutes les dettes de la Société ont été payées et toutes distributions ou provisions ont été effectuées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jiangsu Hantong Group Co. Ltd  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2015098344/18.

(150108460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Capital Evo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 116.627.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*  
CAPITAL EVO S.A.  
FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.  
*Administrateur / Administrateur*  
Michel DI BENEDETTO / Dominique MOINIL  
*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2015094192/19.

(150104221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

---

**J. Chahine Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 100.623.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015098393/10.

(150107770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

**FB Lux Holdings MIP S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 183.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015094311/12.

(150104790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Innodis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 24.077.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

INNODIS S.A., SPF

Référence de publication: 2015098379/15.

(150108581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

**Inovia Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 101.994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015098381/17.

(150108583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

**Innova S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 16.290.

L'an deux mille quinze, le seize juin.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Se réunit

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INNOVA S.A.", ayant son siège social à L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1<sup>er</sup>, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 16.290, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 6 novembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 13 du 20 janvier 1979 et dont les statuts ont été modifiés par acte devant Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 9 février 1990, publiés au Mémorial C numéro 301 du 29 août 1990, suivant acte sous seing privé en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 221 du 8 février 2002, par acte devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1230 du 18 novembre 2005 et par acte devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1148 du 2 juin 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ernst KELLER, avec adresse professionnelle à CH-8003 Zürich, Zurlindenstrasse, 59.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Joëlle PIERRET, avec adresse professionnelle à L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1<sup>er</sup>.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée et enregistrée avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de € 625.000.- ( six cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de € 31.250.- (trente-et-un mille deux cent cinquante euros) à € 656.250.- ( six cent cinquante-six mille deux cent cinquante) par l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 25.- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence € 625.000.- (six cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de € 31.250.- (trente-et-un mille deux cent cinquante euros) à € 656.250.- (six cent cinquante-six mille deux cent cinquante) par l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles:

Monsieur Avraham BANIEL, demeurant à 93107 Jerusalem (Israël), 8, rue Emile.

*Intervention - Souscription - Libération*

Le prénommé Avraham BANIEL a déclaré souscrire aux 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de € 625.000,- (six cent vingt-cinq mille euros), faisant pour le capital social le montant de € 656.250,- (six cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à € 656.250,- (six cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros). Il est divisé en 26.250 (vingt-six mille deux cent cinquante) actions de € 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

98891

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E.KELLER, J.PIERRET, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 18 juin 2015. Relation: DAC/2015/10131. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015096098/67.

(150106980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

**Kokola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 118, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 197.765.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Laurent SYBERTZ, médecin dentiste, né le 15 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 52, rue de l'Alzette,

agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs crèches et / ou foyers de jour pour enfants.

La Société est autorisée à effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société aura la dénomination: "Kokola S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%)

du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, la cession des parts étant approuvée par décision écrite de l'associé unique.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Gestion de la société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (suivant le cas) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Les décisions de l'associé unique prises en vertu du paragraphe précédent seront enregistrées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant des bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Monsieur Laurent SYBERTZ, pré qualifié, 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Monsieur Laurent SYBERTZ a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par certificat bancaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

- 1) La Société sera administrée pour une durée indéterminée par le gérant unique suivant:
  - Monsieur Yves FIORELLI, né le 17 juin 1977 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3860 Schifflange, 25 rue de Noertzange.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-4026 Esch-sur-Alzette, 118, route de Belvaux.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SYBERTZ, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/06/2015. Relation: EAC/2015/13835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/06/2015.

Référence de publication: 2015096120/142.

(150106899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

**Balderton Capital IV L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 920.371,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.355.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth May,

Before us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Balderton Capital IV L1, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 850,198 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 154351 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, Senior legal Counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, pursuant to a power of attorney given under private seal on 27 May 2015,

which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder declared that it currently holds all the shares issued in Balderton Capital IV L2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, civil law notary residing in Luxembourg of 9 July 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1740 of 26 August 2010, with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 850,198 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 154355 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, civil law notary residing in Luxembourg of 25 April 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1715 of 3 July 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To increase the Company's share capital by an amount of seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) so as to raise it from its current amount of eight hundred fifty thousand one hundred ninety eight United States Dollars (USD 850,198) to an amount of nine hundred twenty thousand three hundred seventy one United States Dollars (USD 920,371).

2. To issue an aggregate number of seventy thousand one hundred seventy three (70,173) new shares of the Company represented by (i) nineteen thousand nine (19,009) class D shares, (ii) twenty five thousand one hundred eight (25,108) class E shares, and (iii) twenty six thousand fifty six (26,056) class I shares, all with a par value of one United States Dollar (USD 1) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges set out in the amended Articles and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and the full payment by the Sole Shareholder of the New Shares by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) and to allocate the amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital account of the Company.

4. To amend article 5 (Share Capital) of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5. To amend article 24 (Allocation of Profits) of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

6. To authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, and to grant power and authority to implement the above.

7. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) so as to raise it from its current amount of eight hundred fifty thousand one hundred ninety eight United States Dollars (USD 850,198) to an amount of nine hundred twenty thousand three hundred seventy one United States Dollars (USD 920,371).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue the New Shares, having the same rights and privileges set out in the amended Articles and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve and accept the following subscription and payment for the New Shares as set out below:

*Subscription and Payment*

Thereupon now appeared Mrs. Khadigea KLINGELE, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the New Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and to fully pay these New Shares, by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) (the "Claim").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Claim, and that the Claim is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the Claim so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declared that the value of the Contribution in Kind has been certified at seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) (the "Subscription Price") in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representative of the Company.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Subscription Price to the issued share capital.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 (Share Capital) of the Articles, which shall be forthwith read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at nine hundred twenty thousand three hundred seventy one United States Dollars (USD 920,371) represented by nine hundred twenty thousand three hundred seventy one (920,371) shares (collectively, the "Shares", and individually, a "Share"), divided into (i) seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares (in case of plurality, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), (ii) eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares (in case of plurality, the "Class A Shares" and individually, a "Class A Share"), (iii) two hundred eighteen thousand five hundred and twenty-one (218,521) Class B Shares (in case of plurality, the "Class B Shares" and individually, a "Class B Share"), (iv) ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) Class C Shares (in case of plurality, the "Class C Shares" and individually, a "Class C Share"), (v) one hundred thirty thousand and thirty (130,030) class D shares (in case of plurality, the "Class D Shares" and individually, a "Class D Share"), (vi) two hundred twenty five thousand six hundred thirty (225,630) class E shares (in case of plurality, the "Class E Shares" and individually, a "Class E Share"), (vii) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-nine (110,889) class G shares (in case of plurality, the "Class G Shares" and individually, a "Class G Share"), (viii) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares (in case of plurality, the "Class H Shares" and individually, a "Class H Share"), and (ix) thirty thousand three hundred twenty eight (30,328) class I shares (in case of plurality, the "Class I Shares" and individually, a "Class I Share"), all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The following share premium accounts are stapled to each class of tracker shares of the Company in order to have (i) a share premium account stapled to the Ordinary Shares (the "Ordinary Shares Premium Account") (ii) a share premium account stapled to the Class A Shares (the "Class A Shares Premium Account"), (iii) a share premium account stapled to the Class B Shares (the "Class B Shares Premium Account"), (iv) a share premium account stapled to the Class C Shares (the "Class C Shares Premium Account"), (v) a share premium account stapled to the Class D Shares (the "Class D Shares Premium Account"), (vi) a share premium account stapled to the Class E Shares (the "Class E Shares Premium Account"), (vii) a share premium account stapled to the Class G Shares (the "Class G Shares Premium Account"), (viii) a share premium account stapled to the Class H Shares (the "Class H Shares Premium Account"), and (ix) a share premium account stapled to the Class I Shares (the "Class I Shares Premium Account").

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may create additional classes of shares, split or divide the existing classes of shares. Each class of shares shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company. As between the shareholders of the Company, each class of shares shall be treated as a separate class. The rights of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the Company that (i) have, when coming

into existence, been designated as relating to a specific class of shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a class of shares are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that class of shares and the assets of that class of shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, whose rights are not related to a specific class of shares shall have no rights to the assets of any class of shares. Unless otherwise provided for in these Articles, no resolutions the shareholders may be taken which would affect the rights of the shareholder of a given class of shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply *mutatis mutandis* at the level of each class of shares."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 24 (Share Capital) of the Articles, which shall be forthwith read as follows:

" **Art. 24. Allocation of Profits.** The shareholder has allocated the Company's assets and liabilities amongst the classes of shares as follows: (i) the Class A Shares shall track the seven million two hundred and eighty three thousand and thirty one (7,283,031) B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each held by the Company in ScytI Secure Electronic Voting S.A., a public limited company governed by the laws of Spain, having its registered office at Barcelona (Spain), calle Tuset, 20-24, bearer of the Spanish Taxpayer Identification number A-62604087, registered within the Commercial Registry of Barcelona under Volume 40230, Sheet 125, Page B-234692, (ii) the Class B Shares shall track the twenty million four hundred and fifty-four thousand five hundred and forty (20,454,540) D shares, the four million, five hundred and fifty nine thousand, two hundred and thirty two (4,559,232) E preferred shares, the six hundred and ninety-seven thousand one hundred and sixty-four (697,164) E' shares, the nine million eight hundred and six thousand six hundred and five (9,806,605) F preferred shares and the seven hundred and forty-two thousand seven hundred and fifty (742,750) class G preferred shares with a nominal value of zero point zero one euro (EUR 0.01) each held by the Company in Talend S.A., a public limited liability company governed by the laws of France, having its registered office at 9, rue Pages 92150 Suresnes, France, registered with the trade register of the Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre under number 484175252, (iii) the Class C Shares shall track the twenty-seven thousand three hundred and fourteen (27,314) class C1 shares as well as the six thousand three hundred and seventy three (6,373) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each held by the Company in Blacksquare Investments Limited, a limited company governed by the laws of Cyprus, having its registered office at Gr. Xenopoulou, 17, 3106, Limassol, Cyprus, registered under the number HE238982, (iv) the Class D Shares shall track the sixteen million one hundred fifteen thousand and five hundred (16,115,500) class B preferred shares as well as the two million, seven hundred and seventy seven thousand, seven hundred and seventy seven (2,777,777) class C1 shares and five million, two hundred and eight thousand, three hundred and thirty four (5,208,334) class C2 shares, and the two million nine hundred forty-one thousand one hundred seventy-six (2,941,176) class D preferred shares held by the Company in Vestiaire Collective SA, a public limited company incorporated under the laws of France with registered number 517 465 225 RCS Nanterre, the registered office of which is at 83 rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine, France, (v) the Class E Shares shall track the eight million two hundred twenty-five thousand eight hundred and fifteen (8,225,815) class B shares and the two million two hundred sixty eight thousand eight hundred and ninety-five (2,268,895) preferred registered C shares, and the twenty million six hundred fourteen thousand three hundred eighteen (20,614,318) class D preferred shares with a nominal value of zero point zero one Swiss franc (CHF 0.01) each held by the Company in HouseTrip AG, a company duly organized and validly existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 40, route de Cugy, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, Switzerland, (vi) the Class G Shares shall track the six hundred and twenty thousand seven hundred and eighty-four (620,784) B shares with a nominal value of zero point one Swiss franc (CHF 0.10) each held by the Company in Webdoc S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland with its registered office at Rue de Genève 17, 1003 Lausanne, Switzerland, (vii) the Class H Shares shall track the one million four hundred and eighty-one thousand (1,481,000) Seed Preferred Shares held by the Company in Depop Limited, a company incorporated under the laws of England & Wales with its registered office at 6-8 Bonhill Street, EC2A ABX London (United Kingdom) and registered with the Companies House under number 08316342, and (viii) the Class I Shares shall track the five thousand one hundred and ninety-six (5,196) Seed preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and twelve thousand, nine hundred and ten (12,910) class A Preferred Shares each held by the Company in Contentful GmbH, a company incorporated under the laws of Germany with its registered office at Ritterstr. 12-14, 10969 Berlin,, Germany.

Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given class of shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the Law, and to the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given class of shares by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the same class and shall not impact the results of any other class of shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given class of shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other class of shares.

The result of each class of shares will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same class of shares (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and

the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same class of shares.

All income and charges which may not be allocated to any specific class of shares shall be allocated to all the classes of shares on a pro rata basis of the shares issued in each class of shares.

Five per cent (5%) of the net profits per class of shares shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all class of shares; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the Company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shall be allocated within each class of shares to existing losses, if any, to the payment of a dividend to the holders of the relevant shares, or be carried forward.

In the event of the payment of a dividend, each class of shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each share of this class of shares at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this class of shares. The shareholders shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific class of shares. The shareholders shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with the Law."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, and to grant power and authority to implement the above.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the date stated at the beginning of this document.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième mai.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Balderton Capital IV L1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 850.198 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154351 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Madame Khadigea KLINGELE, juriste senior, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2015,

qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique a déclaré qu'il détient actuellement la totalité des parts sociales émises par Balderton Capital IV L2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1740 du 26 août 2010, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 850.198 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154355 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1715 du 3 juillet 2014.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît avoir été entièrement informé des résolutions devant être adoptées sur la base de l'agenda suivant:

### Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinquante mille cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (850.198 USD) à un montant de neuf cent vingt mille trois cent soixante-et-onze Dollars Américains (920.371 USD).

2. Emission d'un nombre total de soixante-dix mille cent soixante-treize (70.173) nouvelles parts sociales de la Société représentées par (i) dix-neuf mille neuf (19.009) parts sociales de catégorie D, (ii) vingt-cinq mille cent huit (25.108) parts sociales de catégorie E, et (iii) vingt-six mille cinquante-six (26.056) parts sociales de catégorie I, ayant toutes une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et privilèges énoncés dans les Statuts tels que modifiés et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription et du paiement complet par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, s'élevant à un montant de soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) et allocation du montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au compte de capital social de la Société.

4. Modification de l'article 5 (Capital Social) des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sur les points ci-dessus.

5. Modification de l'article 24 (Affectation des Bénéfices) des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sur les points ci-dessus.

6. Autorisation de la modification de registre d'associés de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, et donner pouvoir et autorité de mettre en oeuvre ce qui précède.

7. Divers.

L'Associé Unique a par les présentes requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinquante mille cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (850.198 USD) à un montant de neuf cent vingt mille trois cent soixante-et-onze Dollars Américains (920.371 USD).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, ayant les mêmes droits et privilèges énoncés dans les Statuts tels que modifiés et donnant droit aux dividendes de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'approuver et d'accepter les souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales suivantes comme indiqué ci-dessous:

#### *Souscription et Paiement*

Ensuite, a comparu Madame Khadigea KLINGELE, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique.

La comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, aux Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, et de payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) (la "Créance").

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. L'Associé Unique de la Société, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, en outre, libère et décharge, irrévocablement et sans conditions, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, a en outre, déclaré que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) (le "Prix de Souscription") dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'allouer le Prix de Souscription au capital social émis.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 (Capital Social) des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent vingt mille trois cent soixante-et-onze Dollars Américains (920.371 USD) représenté par neuf cent vingt mille trois cent soixante-et-onze (920.371) parts sociales (collectivement, les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale") divisées en (i) dix-sept mille trois cent soixante-dix (17.370) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), (ii) quatre-vingt-sept mille sept cent une (87.701) parts sociales de catégorie A (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie A" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie A"), (iii) deux cent dix-huit mille cinq cent vingt et un (218.521) parts sociales de catégorie B (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie B" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie B"), (iv) quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent et cinq (97.405) parts sociales de catégorie C (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie C" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie C"), (v) cent trente mille trente (130.030) parts sociales de catégorie D (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie D" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie D"), (vi) deux cent vingt-cinq mille six cent trente (225.630) parts sociales de catégorie E (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie E" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie E"), (vii) cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie G" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie G"), (viii) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie H" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie H") et (ix) trente mille trois cent vingt-huit (30.328) parts sociales de catégorie I (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie I" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie I"), toutes ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Les comptes de prime d'émission suivants sont rattachés à chaque classe de parts sociales traçantes de la Société afin d'avoir (i) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales Ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires"), (ii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie A (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie A"), et (iii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie B (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B"), (iv) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie C (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie C"), (v) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie D (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie D"), (vi) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie E (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie E"), (vii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie G (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie G"), (viii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie H (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie H"), et (ix) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie I (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie I").

L'Associé Unique ou les Associés peuvent créer des Catégories additionnelles de parts sociales, diviser ou subdiviser les Catégories de parts sociales existantes. Chaque Catégorie de parts sociales doit, sauf disposition contraire dans les Statuts, correspondre à une part distincte de l'actif et du passif de la Société. Chaque prime d'émission versée pour toute part sociale ou une Catégorie spécifique de parts sociales suite à leur émission doit être allouée à un compte réserve de prime d'émission correspondant à cette Catégorie spécifique de parts sociales de la Société. Entre les associés de la Société, chaque Catégorie de parts sociales doit être traitée comme une Catégorie séparée. Les droits des associés de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à une Catégorie spécifique de parts sociales ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'une Catégorie de parts sociales, sont, sauf disposition contraire dans les Statuts ou dans les lois applicables, strictement limités aux actifs de cette Catégorie de parts sociales et les actifs de cette Catégorie de parts sociales, sont exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés. Les associés dont les droits ne sont pas attachés à une Catégorie spécifique de parts sociales ne peuvent avoir de droits sur les actifs d'une autre Catégorie de parts sociales. Toutes les décisions ou actions prises en violation de cette limitation sont nulles et non avenues. Toutes les exigences de quorum et/ou de vote doivent s'appliquer mutatis mutandis au niveau de chaque Catégorie de parts sociales. Chaque Catégorie de parts sociales pourra être liquidée séparément sans qu'une telle liquidation n'entraîne la liquidation d'une autre Catégorie de parts sociales ou de la Société elle-même."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 24 (Affectation des Bénéfices) des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 24. Affectation des Bénéfices.** L'Associé Unique a attribué l'actif et le passif de la Société parmi les Catégories de Parts Sociales de la façon suivante: (i) les Parts Sociales de Catégorie A lient les sept million deux cent quatre-vingt-trois mille trente-et-une (7,283,031) parts sociales de catégorie B d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune détenues par la Société dans Scytl Secure Electronic Voting S.A., une société anonyme régie par les lois espagnoles, avec son siège social à Barcelone (Espagne), calle Tuset, 20-24, avec son numéro espagnol d'identification fiscale A-62604087, et enregistrée auprès du Registre Commercial de Barcelone sous le Volume 40230, Feuille 125, Page B-234692, (ii) les Parts Sociales de Catégorie B lient les vingt millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante (20.454.540) parts sociales de catégorie D, les quatre millions cinq cent cinquante-neuf mille deux cent trente-deux (4.559.232) parts sociales préférentielles de catégorie E, les six cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-quatre (697.164) parts sociales E', les neuf million huit cent six mille six cent et cinq (9.806.605) parts sociales préférentielles de catégorie F et sept cent quarante-deux mille sept cent cinquante (742.750) parts sociales préférentielles de catégorie G, ayant une valeur nominale d'un

centime d'euro (EUR 0,01) chacune, détenues par la Société dans Talend S.A., une société anonyme régie par les lois françaises, avec son siège social au 9, rue Pages 92150 Suresnes, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre sous le numéro 484175252, (iii) les Parts Sociales de Catégorie C lient les vingt-sept mille trois cent quatorze (27.314) parts sociales de catégorie C1 et les six mille trois cent soixante-treize (6.373) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par la Société dans Blacksquare Investments Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois chypriotes, avec son siège social au Gr. Xenopoulou, 17, 3106, Limassol, Chypre, et enregistrée sous le numéro HE238982, (iv) les Parts Sociales de Catégorie D lient les seize million cent quinze mille cinq cents (16.115.500) parts sociales préférentielles de catégorie B ainsi que deux million sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept (2.777.777) parts sociales de catégorie C1 et cinq million deux cent huit mille trois cent trente-quatre (5.208.334) parts sociales de catégorie C2, et les deux millions neuf cent quarante-et-un mille cent soixante-seize (2.941.176) parts sociales préférentielles de catégorie D détenues par la Société dans Vestiaire Collective S.A., une société anonyme, régie par les lois françaises, avec son siège social au 83, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Nanterre sous le numéro 517465225, (v) les Parts Sociales de Catégorie E lient les huit million deux cent vingt-cinq mille huit cent quinze (8.225.815) parts sociales de catégorie B et les deux million deux cent soixante-huit mille huit quatre-vingt-quinze (2.268.895) parts sociales préférentielles de catégorie C, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro et un franc suisse (CHF 0,01) chacune, détenues par la Société dans HouseTrip AG, une société dûment organisée et valablement existante sous les lois suisses, avec son siège social au 40, route de Cugy, 1052 Le Montsur-Lausanne, Suisse, (vi) les Parts Sociales de Catégorie G lient les six cent vingt mille sept cent quatre-vingt-quatre (620.784) parts sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de zéro virgule un franc suisse (CHF 0,10) chacune détenues par la Société dans Webdoc S.A, une société anonyme constituée selon les lois de Suisse, ayant son siège social au Rue de Genève 17, 1003 Lausanne, Suisse, (vii) les Parts Sociales de Catégorie H lient les un million quatre cent quatre-vingt et un mille (1.421.000) parts sociales préférentielles de catégorie Seed détenues par la Société dans Depop Limited, une société constituée sous les lois du Royaume Uni et Wales, ayant son siège social à 6-8 Bonhill Street, EC2A ABX Londres (Royaume Uni) et enregistrée avec House of Companies sous le numéro 08316342 et (viii) les Parts Sociales de Catégorie I lient les cinq mille cent quatre-vingt-seize (5.196) parts sociales préférentielles Seed, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et douze mille neuf cent dix (12.910) parts sociales préférentielles de catégorie A détenues par la Société dans Contentful GmbH, une société constituée selon les lois de la République d'Allemagne, ayant son siège social à Ritterstr. 12-14, 10969, Berlin, Allemagne.

Dorénavant, à toutes intentions et fins, les parts sociales d'une Catégorie de parts sociales donnée doivent exclusivement être liées à et refléter la performance des actifs et passifs de cette Catégorie de parts sociales. Dans les limites autorisées par l'article 72-1 de la Loi, et dans la mesure où le compte de résultat de la Société présente des profits distribuables, les profits ne peuvent être partagés qu'au sein d'une seule Catégorie de parts sociales donnée par les associés de la même Catégorie et ne doivent pas influencer pas les résultats d'autres Catégories de parts sociales et, le cas échéant, les pertes ne pourront être partagées qu'au sein d'une seule Catégorie de parts sociales donnée par les associés de cette Catégorie et n'influenceront pas les résultats d'autres Catégories de parts sociales.

Le résultat de chaque catégorie de parts sociales sera le solde entre tous revenus, profits, ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à la même Catégorie de parts sociales (incluant les plus-values, les distributions de dividendes et /ou les bonis de liquidation) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autre transferts de fonds encourus par la Société pendant cette exercice social qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de cette Catégorie de parts sociales.

Tous produits et dépenses non attribués à une Catégorie de parts sociales en particulier seront alloués entre les différentes Catégories de parts sociales proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Catégorie de parts sociales.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque Catégorie de parts sociales de la Société seront affectés au compte de la réserve légale de la Société, étant entendu que cette affectation sera limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets agrégés de toutes les Catégories de parts sociales de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société et l'affectation sera réinitialisée dès que le montant d'affectation maximum n'est plus atteint pour toute la société.

Après l'affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera alloué parmi chaque Catégorie de parts sociales aux pertes existantes, le cas échéant, au paiement d'un dividende aux détenteurs de parts sociales de la Catégorie concernée ou continuera à s'accumuler.

Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque Catégorie de part sociale aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale de cette Catégorie de parts sociales dont il est question, au moment dudit paiement du dividende, et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par cette Catégorie de parts sociales. Les associés auront un pouvoir discrétionnaire de disposer de tous profits qui n'aura pas été rattaché à une Catégorie déterminée de parts sociales. Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi sur les Sociétés et la pratique courante."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'autoriser la modification du registre d'associés de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, et donner pouvoir et autorité de mettre en oeuvre ce qui précède.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute espèce qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4718. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015096510/414.

(150107183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

**Treasury Island S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 197.756.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «TREASURY ISLAND INVESTMENT INC.», avec siège social à Vanterpol Plaza, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, le 3 mars 1999, (BVI Company Number 314614).

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la société vers le Luxembourg et changement de la nationalité de la Société.
2. Modification de la dénomination en TREASURY ISLAND S.A.
3. Conversion du capital social en euros,
4. Fixation du capital à EUR 36.500.-.
5. Modification des statuts conformément à la loi luxembourgeoise,
6. Nomination de nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes.
7. Toutes autres opérations nécessaires au transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques à L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 40, boulevard Joseph II et par conséquent d'adopter la nationalité luxembourgeoise avec effet à ce jour

Ledit transfert n'opère pas la dissolution ou la discontinuité de la personnalité juridique de la société; mais la Société continuera ses activités sans perdre sa personnalité juridique sous les dispositions de la loi luxembourgeoise.

Les actionnaires déclarent qu'il n'y a pas d'autres formalités à remplir conformément à la loi des Iles Vierges Britanniques pour rendre effectif le transfert du siège.

Les actionnaires déclarent que la Société déposera une réquisition de radiation aux Iles Vierges Britanniques.

### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en TREASURY ISLAND S.A.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en USD en EURO.

Le capital est ainsi converti de son montant de 50.000.- USD (cinquante mille US dollars) en EUR 36.313,46 (trente-six mille trois cent treize euros et quarante-six cents).

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de son montant converti de 50.000.- USD (cinquante mille US dollars) en EUR 36.313,46 (trente-six mille trois cent treize euros et quarante-six cents) à EUR 36.500.- (trente-six mille cinq cents euros), par incorporation à due concurrence des réserves de la Société.

Le capital social de EUR 36.500.- (trente-six mille cinq cents euros) sera représenté par 365 (trois cent soixante-cinq) actions sans désignation de valeur nominale, détenues par l'actionnaire unique ARCADIS GESTION SA., ès qualité qu'elle agit.

### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Il résulte d'un rapport établi en date du 2 juin 2015 par AUDITEURS ASSOCIES, réviseur d'entreprises, que l'actif net de la Société est égal au montant de EUR 586.082,12 (cinq cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-deux euros douze cents).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports, constitués d'actifs et passifs transférés à Luxembourg, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'adopter les statuts ci-après et de continuer tous contrats et activités de la Société:

#### **Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social.**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TREASURY ISLAND S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 36.500.- (trente-six mille cinq cents euros) représenté par 365 (trois cent soixante-cinq) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires.*

1) Le premier exercice social commencera à Luxembourg le 9 juin 2015 et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois.

*Sont nommés administrateurs:*

- a) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1966.
- b) Monsieur Henri REITER avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 30 avril 1962.
- c) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 11 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18225. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096374/165.

(150106406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

**Advent Haddock (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094055/10.

(150105171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Arulux Third S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 167.285.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 10 juin 2015 de rayer Madame Vivian CALLAY et de nommer Madame Florence BOUQUARD, née le 20 juin 1973, à Besançon, France, résidant professionnellement au 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 10 juin 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015094068/14.

(150104230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

**Bargain Retail Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 532.900,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.636.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- BRE LP SCSp, a société en commandite spéciale governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 188.578, acting through its general partner, BRE GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 188.172 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Bargain Retail Europe Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with a share capital of EUR 532,900 (five hundred thirty-two thousand nine hundred Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 189.636 (the "Company").

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares and 52,040 (fifty-two thousand forty) class A shares; 52,040 (fifty-two thousand forty) class B shares; 52,040 (fifty-two thousand forty) class C shares; 52,040 (fifty-two thousand forty) class D shares; 52,040 (fifty-two thousand forty) class E shares; 52,040 (fifty-two thousand forty) class F shares; 52,040 (fifty-two thousand forty) class G shares; 52,040 (fifty-two thousand forty) class H shares; 52,040 (fifty-two thousand forty) class I shares and 52,040 (fifty-two thousand forty) class J shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 260,000 (two hundred sixty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 532,900 (five hundred thirty-two thousand nine hundred Euro) to EUR 792,900 (seven hundred ninety-two thousand nine hundred Euro) by the issuance of 26,000 (twenty-six thousand) class A shares; 26,000 (twenty-six thousand) class B shares; 26,000 (twenty-six thousand) class C shares; 26,000 (twenty-six thousand) class D shares; 26,000 (twenty-six thousand) class E shares; 26,000 (twenty-six thousand) class F shares; 26,000 (twenty-six thousand) class G shares; 26,000 (twenty-six thousand) class H shares; 26,000 (twenty-six thousand) class I shares and 26,000 (twenty-six thousand) class J shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 2,340,000 (two million three hundred forty thousand Euro) out of which an amount of EUR 26,000 (twenty-six thousand) Euro shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by BRE LP SCSp, acting through its general partner BRE GP S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 260,000 (two hundred sixty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 532,900 (five hundred thirty-two thousand nine hundred Euro) to EUR 792,900 (seven hundred ninety-two thousand nine hundred Euro) by the issue of 26,000 (twenty-six thousand) class A shares; 26,000 (twenty-six thousand) class B shares; 26,000 (twenty-six thousand) class C shares; 26,000 (twenty-six thousand) class D shares; 26,000 (twenty-six thousand) class E shares; 26,000 (twenty-six thousand) class F shares; 26,000 (twenty-six thousand) class G shares; 26,000 (twenty-six thousand) class H shares; 26,000 (twenty-six thousand) class I shares and 26,000 (twenty-six thousand) class J shares (collectively the “New Shares”) with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 2,340,000 (two million three hundred forty thousand Euro) (the “Share Premium”) out of which an amount of EUR 26,000 (twenty-six thousand) Euro shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of EUR 2,600,000 (two million six hundred thousand Euro) (the “Contribution”).

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the Share Premium through the Contribution by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned.

*Evidence of the Contribution's existence*

The amount of EUR 2,600,000 (two million six hundred thousand Euro) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder now holds:

- 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares;
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class A shares;
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class B shares;
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class C shares;
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class D shares;
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class E shares;
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class F shares;
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class G shares;
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class H shares;
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class I shares; and
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class J shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at EUR 792,900 (seven hundred ninety-two thousand nine hundred Euro) represented by 792,900 (seven hundred ninety-two thousand nine hundred) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, divided into (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) 10 (ten) classes of shares as follows:

- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class A shares (the “Class A Shares”);
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class B shares (the “Class B Shares”);
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class C shares (the “Class C Shares”);
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class D shares (the “Class D Shares”);
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class E shares (the “Class E Shares”);
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class F shares (the “Class F Shares”);
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class G shares (the “Class G Shares”);
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class H shares (the “Class H Shares”);
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 78,040 (seventy-eight thousand forty) class J shares (the “Class J Shares”).

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as

the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.”

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3,400.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze le trois juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- BRE LP SCSp, une société en commandite spéciale régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.578, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité, BRE GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.172 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que mentionné ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Bargain Retail Europe Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec un capital social de 532.900 EUR (cinq cent trente-deux mille neuf cents Euro) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.636 (la «Société»).

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires et 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe A; 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe B; 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe C; 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe D; 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe E; 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe F; 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe G; 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe H; 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe I et 52.040 (cinquante-deux mille quarante) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît avoir été expressément informé auparavant.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 260.000 EUR (deux cent soixante mille Euro) afin de le porter de son montant actuel de 532.900 EUR (cinq cent trente-deux mille neuf cents Euro) à 792.900 EUR (sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cents Euro) par l'émission de 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe A; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe B; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe C; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe D; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe E; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe F; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe G; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe H; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe I et 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2.340.000 EUR (deux millions trois cent quarante mille Euro) dont une somme de 26.000 (vingt-six mille Euro) sera affectée à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par BRE LP SCSp., agissant par son associé commandité BRE GP S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la société;

5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 260.000 EUR (deux cent soixante mille Euro) afin de le porter de son montant actuel de 532.900 EUR (cinq cent trente-deux mille neuf cents Euro) à 792.900 EUR (sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cents Euro) par l'émission de 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe A; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe B; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe C; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe D; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe E; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe F; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe G; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe H; 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe I et 26.000 (vingt-six mille) parts sociales de classe J (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales») ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2.340.000 EUR (deux millions trois cent quarante mille Euro) (la «Prime d'Emission») dont une somme de 26.000 (vingt-six mille Euro) sera affectée à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire par l'Associé Unique d'un montant global de 2.600.000 EUR (deux millions six cent mille Euro) (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport par l'Associé Unique ici représenté comme il est dit.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Le montant de 2.600.000 EUR (deux millions six cent mille Euro) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'Associé Unique détient maintenant:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe A;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe B;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe C;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe D;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe E;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe F;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe G;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe H;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe I; et
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe J.

Le notaire constate que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur la décision devant être prise ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été intégralement libéré, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de social de la Société est fixé à 792.900 EUR (sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cents Euro) représenté par 792.900 (sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, divisées en (i) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 10 (dix) classes de parts sociales tel que suit:

- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe A;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe B;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe C;

- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe D;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe E;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe F;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe G;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe H;
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe I; et
- 78.040 (soixante-dix-huit mille quarante) parts sociales de classe J.

L'ensemble des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J sont dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales». L'ensemble des Parts Sociales Ordinaires et des Classes de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» selon le cas, et individuellement une «part sociale».

#### *Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ EUR 3.600,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17552. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015096512/245.

(150107488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

#### **Symbol V-T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.753.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of June.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Symbol Holdco C - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves in L-2633 Luxembourg, in process to be registered with the Luxembourg register of commerce and companies, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500.

Such appearing party is here represented by Mr. Manuel Gavin, private employee, with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Symbol V - T S.à r.l.” (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Purpose.**

2.1. The purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.2. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same Shareholder(s) of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.3. The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.4. The Company may further act as unlimited shareholder (actionnaire commandité) of a partnership limited by shares (société en commandite par actions).

2.5. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same Shareholder(s) of the Company.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment to the articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### **Art. 9. General meetings of shareholders.**

9.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting.

9.2. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

#### **Art. 11. Change of nationality.**

11.1 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

#### **Art. 12. Amendments of the articles of association.**

12.1 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **Art. 13. Shareholder reserved matters.**

13.1 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, decisions to be taken by the general meeting of shareholders or the board of managers, as the case may be, concerning Shareholders' Reserved Matters (as defined below) may only be taken:

(i) by the general meeting of shareholders or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the articles of association; and

(ii) with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Shareholder Reserved Matters (as defined below)) of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between (i) the Company and/or its subsidiaries and (ii) such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only (a) in case a pledge has been granted to such secured finance parties over (i) the shares of the Company and/or (ii) over the shares of the Company's direct or indirect subsidiary(ies), (b) during the period that all such pledges are effective (and shall therefore no longer be required once any such pledge is released or terminated); and (c) to the extent required by any such pledge.

13.2 For the sake of understanding of the preceding article 13.1, "Shareholders' Reserved Matters" shall mean any action or decision of any kind:

(i) relating to any change to the corporate form of the Company or its subsidiaries or nationality of the Company or its subsidiaries or any transfer of the registered office of the Company or its subsidiaries to a place outside of their jurisdiction of incorporation; or

(ii) relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation on a voluntary basis of the Company or its subsidiaries; or

(iii) relating to any amendment to these articles of association relating to the appointment and revocation of the Manager(s) or any other managers; or

(iv) relating to the appointment and revocation of the Manager(s) or the replacement of the Manager(s); or

(v) relating to any amendment to these articles of association or its subsidiaries which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or its subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or its subsidiaries; or

(vi) whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the "centre of main interest" (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or its subsidiaries ceases to be in the Grand Duchy of Luxembourg.

A reference to a subsidiary in this Article 13 is a reference to any direct or indirect subsidiaries in which the Company holds shares.

## **D. Management**

### **Art. 14. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

14.1 The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholder(s). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute the Board of Managers.

14.2 The Manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate.

The Manager(s) will hold office until its (their) successor(s) is (are) elected.

It (They) may be re-elected at the end of its (their) term and he (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the General Meeting.

14.3 In case there is more than one Manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed Managers as "Class A Managers" and "Class B Managers".

The Manager(s) may be dismissed freely at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.4 In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

### **Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting.

Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.**

18.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.

18.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

18.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

**E. Audit and supervision****Art. 19. Auditor(s).**

19.1. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends****Art. 20. Financial year.**

20.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation****Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**H. Final clause - Governing law****Art. 24. Governing law.**

24.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

**I. Interpretation and Luxembourg law****Art. 25. Interpretation and Luxembourg Law.**

25.1 In these Articles:

25.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

25.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

25.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

25.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

*Transitory provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Symbol Holdco C - T S.à r.l., aforementioned, for the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) which is entirely allocated to the share capital of the Company, is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

### *Resolutions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital adopted through its proxyholder, the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period and with immediate effect:

(i) Steven Kauff, born in New York, United States of America, on 27 April 1962, professionally residing at 6<sup>th</sup> floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(ii) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America, on 5 June 1980, professionally residing at 6<sup>th</sup> floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and

(iii) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, residing at 6<sup>th</sup> floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Symbol Holdco C - T S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le capital social de laquelle est fixé à EUR 12,500.00.

Laquelle partie comparante est ici représentée par Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Symbol V - T S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

### **Art. 2. Objet.**

2.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.2. La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.3. La Société pourra également emprunter et/ou accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.4. La Société pourra également agir en tant qu'actionnaire commandité d'une société en commandite par actions.

2.5. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

2.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

### Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale.

9.2 D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

### Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

### Art. 11. Changement de nationalité.

11.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### Art. 13. Matières réservées aux associés.

**Art. 13.1.** Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, les décisions devant être prises par l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance, selon le cas, relatives aux Matières Réservées aux Associés (telles que définies ci-dessous) ne peuvent être prises que:

(i) par l'assemblée générale des associés ou avec son consentement préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour modifier les statuts; et

(ii) avec le consentement écrit préalable (en ce qui concerne chaque résolution passée relative aux Matières Réservées aux Associés (telles que définies ci-dessous)) des parties financières garanties en ce qui concerne tout contrat de prêt conclu inter alia entre (i) la Société et/ou ses filiales et (ii) ces parties financières garanties. Afin d'éviter tout doute, ce consentement écrit préalable ne sera requis que (a) en cas de nantissement donné à ces parties financières garanties sur (i) les parts sociales de la Société et/ou (ii) sur les parts sociales/actions de filiale(s) directe(s) ou indirecte(s) de la Société, (b) durant la période au cours de laquelle tous ces nantissements sont effectifs (et ne seront pour cela plus requis une fois qu'un tel nantissement est levé ou terminé); et (c) dans la mesure requise par tel nantissement.

13.2 Dans l'intérêt de la compréhension de l'article 13.1 précédent, "Matières Réservées aux Associés" désigne toute action ou décision de toute nature:

(i) relative à tout changement de forme sociale de la Société ou de ses filiales ou de nationalité de la Société ou de ses filiales ou tout transfert de siège social de la Société ou de ses filiales en un lieu hors de leur juridiction de constitution; ou

(ii) relative à toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution, faillite ou liquidation sur base volontaire de la Société ou de ses filiales; ou

(iii) relative à toute modification des présents statuts relative à la nomination ou révocation de Gérant(s) ou autre gérants; ou

(iv) relative à la nomination ou révocation du/des Gérant(s) ou le remplacement du/des Gérant(s); ou

(v) relative à toute modification des présents statuts ou de ceux de ses filiales qui a pour effet d'affecter défavorablement les droits de tout bénéficiaire de garantie sur les parts sociales de la Société ou de ses filiales, y compris, afin d'éviter tout doute, toute règle applicable à la nomination, la révocation ou les pouvoirs de gestion de la Société ou de ses filiales; ou

(vi) dont le but direct ou indirect ou l'effet est d'établir que le "centre d'intérêt principal" (au sens du règlement du Conseil (EC) No 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité, tel que modifié) de la Société ou de ses filiales cesse d'être au Grand-Duché de Luxembourg.

Une référence à une filiale dans cet Article 13 est une référence à toute filiale directe ou indirecte dans laquelle la Société détient des parts sociales/actions.

## D. Gérance

### Art. 14. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un conseil de gérance.

14.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par le (les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé (s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une Assemblée Générale.

14.3 Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des Gérants de classe A et des Gérants de classe B.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.4 Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs Gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

### Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

### Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans

discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

#### **Art. 18. Rapports avec les tiers.**

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

18.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

18.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

#### **Art. 20. Exercice social.**

20.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

#### **Art. 24 Loi applicable.**

24.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### **I. Interprétation et loi Luxembourgeoise**

#### **Art. 25. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.**

25.1 Dans les présents Statuts:

25.1.1 Une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

25.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

25.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

25.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Symbol Holdco C - T S.à r.l., susmentionnée, pour le prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui est entièrement allouée au capital social de la Société, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200.-

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a adopté, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants pour une durée illimitée et avec effet immédiat:

(i) Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 27 avril 1962, résidant professionnellement au 6<sup>ème</sup> étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(ii) Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 5 juin 1980, résidant professionnellement au 6<sup>ème</sup> étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; et

(iii) David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 16 août 1963, résidant au 6<sup>ème</sup> étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GAVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17813. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096308/641.

(150106298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

---

**Blue Station, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 182.014.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015098081/10.

(150108279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---

**Estrella 27 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 187.294.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mai 2015*

1. L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Gianluca NINNO de son mandat d'administrateur à compter de ce jour.

2. Est nommé administrateur unique pour une durée de six années, Madame Angela NINNO, née le 16 mai 1971 à Policoro (Italie), demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2021.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2015.

Référence de publication: 2015095985/14.

(150106371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

---

**Baltikums Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.575.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of June,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held

the extraordinary general meeting of shareholders of the company BALTIKUMS LUXEMBOURG S.A., established and having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 171.575, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary then residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg on 14 September 2012, deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2583 of 17 October 2012.

The statutes have not been amended until now.

The general meeting is chaired by M. Steve GOUVEIA, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

The Chairman appoints as secretary Mrs. Andreia ALVES with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg of the meeting.

The meeting elects as scrutineer M. Anouar BELLI with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg of the meeting.

The Chairman states:

I. The shareholder represented, the proxy-holder of the shareholder represented and the number of shares he hold are shown in a list that after being signed by the shareholder or their proxy-holder and by the members of the bureau and the notary will remain attached to the present deed to be filed. The present power of attorney, initialized ne varietur by the appearing party and the notary will also remain attached to the present deed.

II. It results from the attendance list established and certified by the members of the bureau that the fifteen thousand five hundred (15.500) shares of two euro (EUR 2,-) each of the company representing the entire share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) are present or represented at the Extraordinary General Meeting of shareholders and the holder of the shares recognises being validly convened to the present meeting so that the Extraordinary General Meeting is duly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

III. The shareholder present or represented confirms to have been informed in advance on the agenda.

IV. That the agenda of the present meeting is:

1. Decision to put the Company into liquidation
2. Appointment of «Audit and Trust Services S.à r.l.» as Liquidator of the Company

The general meeting, after having approved the statements of the Chairman and recognised to be validly constituted, discussed the items of the agenda, and, after deliberation took by unanimity the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint as liquidator «Audit and Trust Services S.à r.l.», having its registered office at 6, Jos Seyler Stross, L-8522 Beckerich (R.C.S. Luxembourg B 169.138).

In performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred and fifty Euro (EUR 1,150.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le douze juin,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BALTIKUMS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.575, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 14 septembre 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2583 du 17 octobre 2012.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Steve GOUVEIA avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Andreia ALVES avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Le président expose:

I. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quinze mille cinq cents (15.500) actions de la Société d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que le détenteur de ces actions se reconnaît dûment convoqué à la présente assemblée de sorte que l'assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'actionnaire unique représenté déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la dite assemblée.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société

2. Nomination de Audit and Trust Services S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points portés à l'ordre jour, et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur «Audit and Trust Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dont le siège social est au 6, Jos Seyler Stross, L-8522 Beckerich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.138.

Dans l'exécution de ses fonctions, le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour mener tout acte d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, quelle que soient la nature et la taille de l'opération.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société Le liquidateur aura le pouvoir de signature et pourra valablement représenter la Société envers les tiers, y compris devant les tribunaux en tant que plaignant ou accusé.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent cinquante euros (1.150,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GOUVEIA, ALVES, BELLI, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 15 juin 2015. Relation: DAC/2015/9906. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015098068/125.

(150108147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

**TNN Capital S.A., Société Anonyme,  
(anc. TNN Trust and Management S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 68.364.

L'an deux mille quinze, le neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TNN Trust and Management S.A.», ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, constituée sous la dénomination de "FIDA TRUST & MANAGEMENT S.A." en date du 22 janvier 1999 suivant acte dressé par-devant Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations n° 293 du 27 avril 1999, dont les statuts ont été modifiés en date du 11 août 1999 suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 901 du 29 novembre 1999 et pour la dernière fois suivant acte dressé par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 3098 du 28 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul TORI, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Toutes les actions sont nominatives.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la société en «TNN Capital S.A.» et modification afférente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Modification de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la conduite des activités suivantes:

- l'activité de conseil en investissement au sens de l'article 24 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, consistant à fournir des recommandations personnalisées à un client de sa propre initiative ou à la demande de ce client,

en ce qui concerne une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers, sans intervenir directement ou indirectement dans l'exécution des conseils qu'elle fournit.

- l'activité de courtier en instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, incluant la réception et la transmission, pour le compte de clients, d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir des fonds ou des instruments financiers des clients. Cette activité comprend la mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre ces parties.

- l'activité de commissionnaire au sens de l'article 24-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, incluant l'exécution pour le compte de clients d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers. Par exécution d'ordres pour le compte de clients on entend le fait de conclure des accords d'achat ou de vente d'un ou de plusieurs instruments financiers pour le compte de clients.

- l'activité de gestion discrétionnaire et individualisée de portefeuilles incluant un ou plusieurs instruments financiers, dans le cadre d'un mandat donné par le client, conformément aux dispositions de l'article 24-3 «gérant de fortune» de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

- l'activité de «Family Office» au sens de l'article 28-6 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier et au sens de la loi du 21 décembre 2012 relative à l'activité de Family Office.»

La société pourra en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

3. Augmentation du capital social à concurrence de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) pour porter le montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Libération des actions nouvelles par l'incorporation au capital à due concurrence des réserves libres et attribution des actions nouvelles à l'actionnaire unique.

5. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la société.

6. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du troisième vendredi du mois de mars au dernier lundi du mois de juin et pour la première fois en 2015.

7. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

8. Modification de l'article 9 alinéa 2 des statuts.

9. Modification de l'article 11 des statuts.

10. Modification de l'article 15 des statuts.

11. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en TNN Capital S.A., et de modifier en conséquence l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** (alinéa 1<sup>er</sup>). Il existe une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination «TNN Capital S.A.». La société est constituée pour une durée indéterminée.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la conduite des activités suivantes:

- l'activité de conseil en investissement au sens de l'article 24 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, consistant à fournir des recommandations personnalisées à un client de sa propre initiative ou à la demande de ce client, en ce qui concerne une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers, sans intervenir directement ou indirectement dans l'exécution des conseils qu'elle fournit.

- l'activité de courtier en instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, incluant la réception et la transmission, pour le compte de clients, d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir des fonds ou des instruments financiers des clients. Cette activité comprend la mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre ces parties.

- l'activité de commissionnaire au sens de l'article 24-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, incluant l'exécution pour le compte de clients d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers. Par exécution d'ordres pour le compte de clients on entend le fait de conclure des accords d'achat ou de vente d'un ou de plusieurs instruments financiers pour le compte de clients.

- l'activité de gestion discrétionnaire et individualisée de portefeuilles incluant un ou plusieurs instruments financiers, dans le cadre d'un mandat donné par le client, conformément aux dispositions de l'article 24-3 «gérant de fortune» de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

- l'activité de «Family Office» au sens de l'article 28-6 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier et au sens de la loi du 21 décembre 2012 relative à l'activité de Family Office.»

La société pourra en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) pour porter le montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) à un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées par l'incorporation au capital des réserves libres de la Société à concurrence de EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros).

Les actions nouvelles sont attribuées entièrement libérées à l'actionnaire unique de la Société TNN Capital Limited, avec siège social à Dublin, ici représentée par Monsieur Paul Tori, prénommé, en vertu d'une résolution des administrateurs de ladite Société ci-annexée.

La preuve de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 31 décembre 2014 et d'un certificat émanant du Conseil d'Administration de la Société.

Le bilan ainsi que le certificat resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société comme suit:

**Art. 3. (premier alinéa).** «Le capital social de la société est fixé à deux cent cinquante mille EUROS (EUR 250.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq EUROS (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du troisième vendredi du mois de mars au dernier lundi du mois de juin et pour la première fois en 2015.

#### *Sixième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la société comme suit:

**Art. 6. (premier alinéa).** «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, au siège social de la société à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 9. (deuxième alinéa).** «Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires à au moins deux directeurs en charge de la gestion journalière, administrateurs ou pas. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est surveillée par un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises Agréés qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate nommé(s) par le conseil d'administration, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six ans.

Le conseil d'administration de la société peut révoquer le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés à tout moment. Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréés est / sont rééligible(s).»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 15.** «Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts ou dans une convention d'actionnaires, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives ainsi que la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ à EUR 2.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. TORI, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18428. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015096372/160.

(150106683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

**Villanueva S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.382.

L'an deux mille quinze, le neuf juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VILLANUEVA S.A. SPF, Société anonyme - société de gestion de patrimoine familial, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1361 du 1<sup>er</sup> juin 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabine SOLHEID, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de USD 1.200.000.- (un million deux cent mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille US Dollars) à USD 1.250.000.- (un million deux cent cinquante mille US dollars) par la création et l'émission de 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille US Dollars) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription des actions nouvelles par l'actionnaire unique et libération par un versement en espèces.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.200.000.- (un million deux cent mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille US Dollars) à USD 1.250.000.- (un million deux cent cinquante mille US dollars) par la création et l'émission de 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille US Dollars) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et paiement*

Ensuite les 1.200 (mille deux cents) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacques RECKINGER, prénommé.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de USD 1.200.000.- (un million deux cent mille US dollars) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à USD 1.250.000.- (un million deux cent cinquante mille US Dollars) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, S. SOLHEID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 11 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18223. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096390/66.

(150106332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

**Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.053.600,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.073.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095393/10.

(150105572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

**Luxcommunication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7780 Bissen, 4, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 29.793.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thomas Lentz

*Commissaire aux Comptes*

Référence de publication: 2015095387/11.

(150106001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.